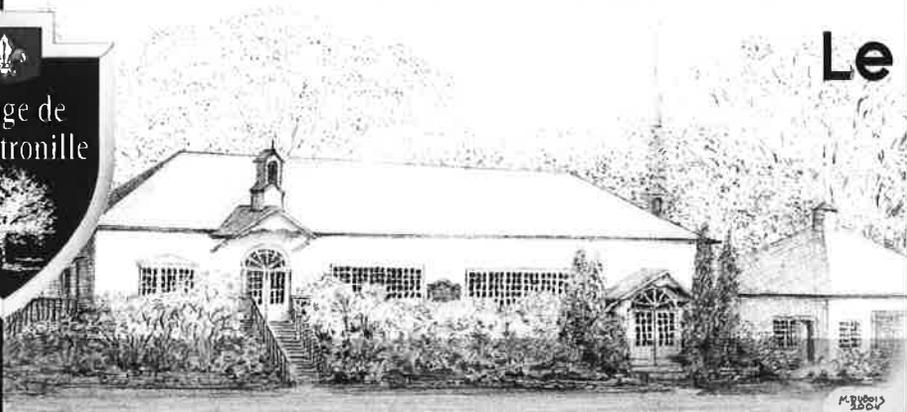




Village de  
Ste-Pétronille



**Le Beau Lieu**  
Votre journal municipal



## Des moments mémorables !

La grande activité estivale de l'été 2017 à Sainte-Pétronille aura consisté en une célébration collective de la mémoire. En double, même ! D'abord pour souligner les 150 ans de la magnifique chapelle anglicane St. Mary, initiative de Timothy H. Dunn et de quelques donateurs. Et, du même coup, pour rendre hommage à la communauté d'expression anglaise qui a contribué de manière insigne à l'essor de notre village, le dotant d'un patrimoine bâti et culturel qui lui donne son cachet particulier.

### Trois moments en trois lieux emblématiques

À la mi-juin, début juillet, puis aux premiers jours de septembre, chaque fois une centaine d'invités et de concitoyens sont venus explorer ou redécouvrir trois de nos trésors : un temple qui défie le temps, la propriété au charme si *british* du célèbre peintre Horatio Walker, et la magnifique résidence aux jardins jadis réputés du domaine de Charles E. L. Porteous.

Outre l'affluence qui a dépassé nos attentes, nous avons été touchés à la fois par la quantité de félicitations provenant de nos concitoyens, et par les témoignages de satisfaction de la part de nombreux membres et amis des familles Dunn et Porteous. Unanimement ces derniers se sont dits touchés par l'hommage de reconnaissance venant de la collectivité de Sainte-Pétronille.

### Un succès d'équipe

Ces trois célébrations n'auraient évidemment pu être tenues ni connaître pareil succès sans la collaboration d'un noyau de bénévoles qui nous ont généreusement assuré leur aide.

Ils méritent d'être chaleureusement remerciés : Lyne Sénéchal et Rudel Simard, Andrée Fiset et Christian Hébert, Lison Berthiaume et Ghislain Savard, Alexandre et Alexandra Bullet, Marie-Christine Beaulé et José Tremblay, Rodrigue Caron du Foyer de Charité, Lyne Gosselin, Claire Beaulé, ainsi que les Spence de la Chocolaterie de l'isle d'Orléans et Daniel B. Guillot. Sans oublier le renfort venu de l'extérieur de la part de Valérie Chevanel, de sa fille Rébecca et de Germain Talbot.

Pour leur contribution bénévole et empressée, nous exprimons notre reconnaissance aux membres du groupe Les Chantres du Chœur de la cathédrale anglicane Holy Trinity. Sans oublier enfin la collaboration empressée de MM. Peter Dunn et Llew. Price.

*Les instigateurs et organisateurs de ces fêtes de la mémoire,  
Yves-André Beaulé et Robert Martel*

## Prochaine assemblée du Conseil

*Veillez prendre note qu'en raison des élections municipales, la prochaine assemblée du Conseil se tiendra le 13 novembre 2017 à 20 h.*



## EN VRAC...

### CUEILLETTE DE FEUILLES

Veillez noter que la cueillette des feuilles mortes se fera les 26 et 27 octobre ainsi que les 16 et 17 novembre prochains. Vous devez utiliser les sacs en papiers à cet effet. Pour votre information, **ces sacs en papier sont disponibles à 50 % pour les résidents de l'île au BMR situé au 1376, chemin Royal à Saint-Pierre.** De plus, nous vous rappelons qu'il est interdit de faire des feux à ciel ouvert.

### RAMONAGE DES CHEMINÉES

Le mois d'octobre nous rappelle qu'il est souhaitable de procéder à la vérification des cheminées. Un bon ramonage s'inscrit dans les mesures préventives à suivre afin d'éviter un sinistre.

### INSTALLATION DES BALISES

Les citoyens de Sainte-Pétronille qui désirent signaler au responsable du déneigement la limite de leur terrain doivent installer leurs balises à une distance minimale de 5 pieds du pavage, et cela, dans le but de faciliter les prochaines opérations de déneigement.

### NUMÉRO DE PORTE

Nous vous demandons de rendre votre numéro de porte visible de la rue. Cela vous sera utile si vous avez besoin des services d'urgence durant l'hiver.

### ABRIS TEMPORAIRES

Vous avez peut-être procédé à l'installation de vos abris temporaires. Rappelons que la partie antérieure de tout abris d'hiver doit être installée à une distance minimale de 5 pieds (1.52 m) à l'intérieur des limites du terrain sur lequel il est érigé. Notez bien que l'installation de vos abris ne doit pas se faire avant le 15 octobre et ils doivent être enlevés avant le 1<sup>er</sup> mai.

## Un troisième Concours d'art public pour Sainte-Pétronille

Les œuvres d'art qui animent nos espaces publics ne sont pas des choses inutiles. Elles introduisent dans notre quotidien une touche de fantaisie et ouvrent à nos esprits des perspectives nouvelles. Et puis, elles créent de la Beauté autour de nous.

C'est ainsi qu'en 2015, *En rythme*, de Philippe Pallafray et Violette Goulet (Sainte-Pétronille), déployait un envol d'oiseaux, symbole d'appartenance, de solidarité, de partage : exemple éloquent pour une communauté. L'année suivante, *Jonctions* de Bernard Hamel (Saint-François) évoquait le vieux quai Bowen qui, reliant Québec à l'île d'Orléans, permettait de joindre le chemin houleux du fleuve à celui, paisible, du tour de l'île. Ces créations rehaussent désormais les abords de notre Centre communautaire.

### Un site nouveau pour un thème imposé

Cette fois, c'est le parvis de la mairie qui accueillera l'œuvre primée au prochain concours. Comme cette dernière est appelée à compléter le réaménagement artistique des lieux, le thème en sera forcément imposé.

Nous convions les créateurs intéressés à une présentation du projet le **vendredi 27 octobre, à 19 heures**, à la mairie au 3 du chemin de l'Église. On pourra identifier le site choisi et prendre connaissance du programme d'aménagement dans lequel sera intégrée l'œuvre d'art. On recevra aussi l'information relative à la tenue du concours : date d'inscription, montant alloué à réalisation de l'œuvre, critères d'évaluation, moment prévu pour la présentation des projets, la sélection de l'œuvre gagnante et sa livraison.

Le Concours d'art public de Sainte-Pétronille s'adresse à quiconque réside à l'île d'Orléans et est - ou deviendra - membre de BLEU, le regroupement des artistes et des artisans d'art de l'île. Invitation est donc lancée à profiter d'une autre belle occasion de participer à la mise en valeur de l'art public au bout de l'île.

Le responsable du concours,  
Robert Martel

## Nouvelles de la bibliothèque La Ressource de Sainte- Pétronille

### Nouveautés et suggestions de lecture du mois d'octobre

- *Une colonne de feu*, de Ken Follet
- *La vengeance du pardon*, de Eric-Emmanuel Schmitt
- *Millénium 5 (La fille qui rendait coup pour coup)*, de David Lagercrantz
- *Les pièges de l'exil*, de Philip Kerr
- *Le club Bilderberg*, de Daniel Estulin
- *À la recherche du bonheur* (témoignages de 50 personnalités)

### Merci

Nous remercions mesdames Marthe Drouin, Hélène Arsenault, Johanne Mongeau, Mireille Morency et Michèle Groulx et messieurs Olivier Caron, Jacques Léger, Gilles Beaulé pour des dons de livres et de casse-tête.

### Nouvelles bénévoles

L'équipe de la bibliothèque s'est enrichie de deux nouvelles bénévoles. Nous souhaitons donc la bienvenue à Lucie Lemieux et à Noëlline Tardif. La bibliothèque accueille toujours ceux et celles qui souhaitent participer à la vie culturelle de notre village et qui veulent joindre les rangs d'une équipe amicale et sympathique.

### Concours de dessins d'enfants pour l'Halloween (rappel)

Il reste quelques jours pour encourager les enfants à faire un dessin sur le thème de l'Halloween et à venir l'exposer à la bibliothèque. Inscrivez votre nom et votre numéro de téléphone sur le dessin. Une récompense de la Chocolaterie de l'Île d'Orléans sera offerte au hasard parmi tous les enfants participants. Bonne chance.

Marie Blais, Lise Paquet et Gilles Gallichan pour l'équipe de bénévoles de la bibliothèque La Ressource

## Merci

Un grand merci à Mme Marthe Drouin pour le don d'un mat de drapeau qui a été installé à la mairie.

Jean-François Labbé  
Directeur général / secrétaire-trésorier



## Heures d'ouverture de la mairie

<b>Mardi</b>	9 h à 12 h 13 h à 16 h
<b>Mercredi</b>	13 h 30 à 16 h ( en soirée sur rendez-vous)

**Jeudi** 9 h à 12 h  
13 h 00 à 16 h 00

3, chemin de l'Église  
Sainte-Pétronille  
GOA 4CO

Tél. : 418 828-2270  
Fax : 418 828-1364

Courriel :  
ste-petronille@qc.aira.com

## Pour publier un article

Si vous désirez faire paraître un article dans votre journal local, vous pouvez le faire en communiquant avec nous au 418 828-2270, en nous l'envoyant par courriel (ste-petronille@qc.aira.com) ou tout simplement en le faisant parvenir au bureau de la mairie. La prochaine date de tombée pour nous remettre vos articles est le **17 novembre 2017**.

# Manuel de l'électeur

## Élections municipales le 5 novembre 2017

*Des élections se  
tiendront dans votre  
municipalité le 5  
novembre prochain.  
Votre président  
d'élection désire vous  
informer de vos droits.*

### Pouvez-vous voter ?

Pour pouvoir voter, vous devez remplir les conditions suivantes au 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

- être inscrit sur la liste électorale;
- être une personne physique âgée de 18 ans le jour du scrutin;
- avoir la citoyenneté canadienne;
- ne pas être sous curatelle ou coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

Et remplir une des deux conditions suivantes :

- être domicilié dans la municipalité;
- être domicilié au Québec depuis six mois.

### Votre nom est-il inscrit sur la liste électorale ?

Vous pouvez le vérifier en consultant l'avis envoyé par votre président d'élection. N'oubliez pas que pour voter, vous devez être bien inscrit sur la liste électorale.

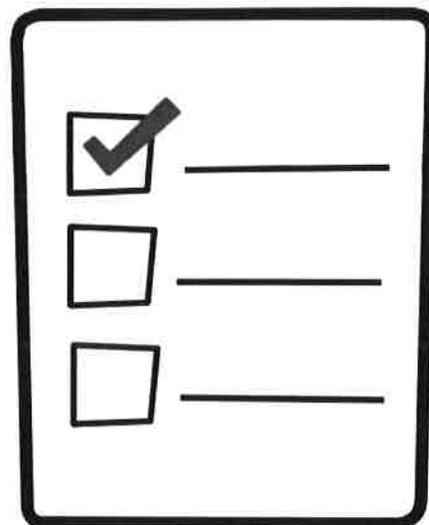
Vérifiez bien! C'est votre responsabilité.

### Votre nom n'est pas inscrit? Vous constatez une erreur?

Vous devez alors vous présenter au bureau de révision pour vous inscrire ou pour corriger votre inscription.

Un parent, votre conjoint ou une personne qui cohabite avec vous peut faire ces demandes à votre place.

Pour vous inscrire, vous devez présenter deux pièces d'identité. La première doit indiquer votre nom et votre date de naissance (par exemple : acte de naissance, carte d'assurance maladie ou passeport), la seconde doit comporter votre nom et votre adresse (par exemple : permis de conduire, carte étudiante, compte de téléphone ou d'électricité).



### **Notez bien**

Si au 1<sup>er</sup> septembre 2017, vous êtes propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois, et que vous n'êtes pas domicilié dans la municipalité, vous pouvez exercer votre droit de vote. Il suffit de faire une demande écrite auprès de la municipalité avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017 afin que votre nom soit ajouté sur la liste électorale.

Les copropriétaires d'un immeuble ou cooccupants d'un établissement d'entreprise doivent désigner parmi eux, au moyen d'une procuration, la personne à inscrire sur la liste électorale.

## Exercice du droit de vote

Pour voter, vous devez vous identifier en présentant l'un des documents suivants :

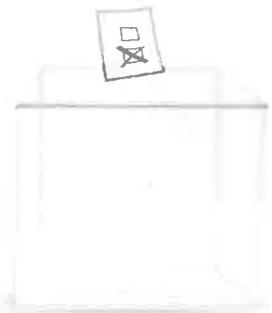
- votre carte d'assurance maladie;
- votre permis de conduire;
- votre passeport canadien;
- votre certificat de statut d'Indien;
- votre carte d'identité des Forces canadiennes.

## Quatre heures pour aller voter, c'est votre droit !

Le 5 novembre 2017, jour des élections, votre employeur doit vous accorder, si votre nom figure sur la liste électorale, au moins quatre heures consécutives pendant l'ouverture des bureaux de vote pour aller voter. Cela n'inclut pas le temps normalement accordé pour les repas.

## Comment voter ?

Il suffit de marquer le bulletin de vote dans un seul des cercles en utilisant **obligatoirement** le crayon qui vous sera remis par le scrutateur.



## Si vous avez des difficultés

Le personnel du bureau de vote est là pour vous faciliter la tâche. Ainsi, vous pouvez obtenir de l'aide si vous êtes incapable de marquer votre bulletin de vote soit par votre conjoint, un parent ou par toute autre personne en présence du scrutateur et du secrétaire du bureau de vote.

## Le contrôle des dépenses électorales

Toute personne qui a posé sa candidature lors d'une élection à un poste de membre du conseil d'une municipalité doit transmettre au trésorier, dans les 60 jours qui suivent celui fixé pour le scrutin de cette élection, la liste des personnes ayant versé une ou plusieurs contributions dont le total dépasse 100 \$.

## Où se trouve le bureau de révision ?

L'adresse de votre bureau de révision est le 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille. Le bureau sera ouvert aux dates et heures suivantes : le 19 octobre de 19 h à 22 h, le 20 octobre de 10 h à 13 h et le 23 octobre de 14 h 30 à 17 h 30.



## Où et quand aller voter ?

Le dimanche 5 novembre 2017 sera la journée des élections.

### **L'adresse de votre bureau de vote est la suivante :**

Mairie de Sainte-Pétronille, 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille. Les bureaux de vote seront ouverts de 10 h 00 à 20 h 00.

Si vous prévoyez vous absenter ou être dans l'impossibilité d'aller voter le jour des élections, vous pourrez voter par anticipation.

### **L'adresse de votre bureau de vote par anticipation est la suivante:**

3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille. Le bureau de vote par anticipation sera ouvert de 12 h 00 à 20 h 00 le 12 octobre 2017.

## Des questions ?

Pour obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec votre président d'élection, M. Jean-François Labbé au 418 828-2270.

Les expressions désignant des personnes visent à la fois les femmes et les hommes.



# Avis public du scrutin

Municipalité

Village de Sainte-Pétronille

Scrutin du

2017

11

05

année

mois

jour

**AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :**

Page 1 de 2

1. un scrutin sera tenu;
2. les candidats à cette élection pour le ou les postes ci-après mentionnés sont :

**POSTE :** Maire

1. 

Esther	Charron	
Prénom	Nom	Parti autorisé ou équipe reconnue
2, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille		
Adresse		
2. 

Harold	Noël	
Prénom	Nom	Parti autorisé ou équipe reconnue
8508, chemin Royal, Sainte-Pétronille		
Adresse		
3. 

Prénom	Nom	Parti autorisé ou équipe reconnue
Adresse		

**POSTE :** Conseiller au siège # 1

1. 

Éric	Bussière	
Prénom	Nom	Parti autorisé ou équipe reconnue
26, rue d'Orléans, Sainte-Pétronille		
Adresse		
2. 

Martin	Gingras	
Prénom	Nom	Parti autorisé ou équipe reconnue
17, rue d'Orléans, Sainte-Pétronille		
Adresse		
3. 

Prénom	Nom	Parti autorisé ou équipe reconnue
Adresse		

**POSTE :** Conseiller au siège # 2

1. 

Michel	Barakatt	
Prénom	Nom	Parti autorisé ou équipe reconnue
34, rue Genest, Sainte-Pétronille		
Adresse		
2. 

Frédérique	Vattier	
Prénom	Nom	Parti autorisé ou équipe reconnue
9, rue Cap-de-Condé, Sainte-Pétronille		
Adresse		
3. 

Prénom	Nom	Parti autorisé ou équipe reconnue
Adresse		

# Avis public du scrutin

Municipalité:

Village de Sainte-Pétronille

Scrutin du

2017

11

05

année

mois

jour

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

Page 2 de 2

1. un scrutin sera tenu;
2. les candidats à cette élection pour le ou les postes ci-après mentionnés sont :

**POSTE :** Conseiller au siège # 4

1. 

_____	Ross	_____	Corcoran	_____
	Prénom		Nom	Parti autorisé ou équipe reconnue
		27, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille		
		Adresse		
2. 

_____	Jean	_____	Côté	_____
	Prénom		Nom	Parti autorisé ou équipe reconnue
		5, rue des Pins Nord, Sainte-Pétronille		
		Adresse		
3. 

_____	_____	_____	_____	_____
	Prénom		Nom	Parti autorisé ou équipe reconnue
		Adresse		

**POSTE :** Conseiller au siège # 6

1. 

_____	Nancy	_____	Duchaine	_____
	Prénom		Nom	Parti autorisé ou équipe reconnue
		27, rue d'Orléans, Sainte-Pétronille		
		Adresse		
2. 

_____	Lyne	_____	Gosselin	_____
	Prénom		Nom	Parti autorisé ou équipe reconnue
		24, rue des Pins Sud, Sainte-Pétronille		
		Adresse		
3. 

_____	_____	_____	_____	_____
	Prénom		Nom	Parti autorisé ou équipe reconnue
		Adresse		

**POSTE :** \_\_\_\_\_

1. 

_____	_____	_____	_____	_____
	Prénom		Nom	Parti autorisé ou équipe reconnue
		Adresse		
2. 

_____	_____	_____	_____	_____
	Prénom		Nom	Parti autorisé ou équipe reconnue
		Adresse		
3. 

_____	_____	_____	_____	_____
	Prénom		Nom	Parti autorisé ou équipe reconnue
		Adresse		

3. un vote par anticipation sera tenu de 12 h à 20 h au(x) lieu(x) et à la (aux) date(s) ci-dessous indiqués :

1<sup>er</sup> jour :

endroit 3, chemin de l'Église

date 29 octobre 2017

section de vote (n<sup>os</sup>) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

2<sup>e</sup> jour (s'il y a lieu) :

endroit \_\_\_\_\_

date \_\_\_\_\_

section de vote (n<sup>os</sup>) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

4. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2017	11	05
année	mois	jour

endroit 3, chemin de l'Église

section de vote (n<sup>os</sup>) 1 à 4

endroit \_\_\_\_\_

section de vote (n<sup>os</sup>) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

endroit \_\_\_\_\_

section de vote (n<sup>os</sup>) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

endroit \_\_\_\_\_

section de vote (n<sup>os</sup>) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

endroit \_\_\_\_\_

section de vote (n<sup>os</sup>) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

endroit \_\_\_\_\_

section de vote (n<sup>os</sup>) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

endroit \_\_\_\_\_

section de vote (n<sup>os</sup>) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

endroit \_\_\_\_\_

section de vote (n<sup>os</sup>) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

endroit \_\_\_\_\_

section de vote (n<sup>os</sup>) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

endroit \_\_\_\_\_

section de vote (n<sup>os</sup>) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

5. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit 3, chemin de l'Église

date 5 novembre 2017

heure 20 h

**Signature**

Donné à \_\_\_\_\_ Sainte-Pétronille  
Municipalité

, le 

2017	10	11
année	mois	jour

Président d'élection

Pour plus d'information, composer le

418	828	2270
-----	-----	------

Ind. rég. Numéro de téléphone

# Avis public de la révision de la liste électorale municipale

Municipalité

Village de Sainte-Pétronille

Scrutin du

2017 11 05

année mois jour

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par Jean-François Labbé, président d'élection, que :

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 2017 10 06,  
année mois jour

## Elle fera maintenant l'objet d'une révision.

2. Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale sont les suivantes :

toute personne qui est majeure le jour du scrutin et, le

2017 09 01 \*  
année mois jour

- est de citoyenneté canadienne;
- n'est pas en curatelle;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

et

- est soit :
  - domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
  - depuis au moins 12 mois, soit :
    - **propriétaire unique d'un immeuble** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;
    - **occupante unique d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la municipalité, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;

NOTE : Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

- **copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont

électeurs de la municipalité le 2017 09 01 \*  
année mois jour

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

3. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.

4. La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit suivant :

3, chemin de l'Eglise  
Adresse

### Jours pour présenter des demandes

Dates :	Heures :
<u>19 octobre 2017</u>	De <u>19 h</u> À <u>22 h</u>
<u>20 octobre 2017</u>	De <u>10 h</u> À <u>13 h</u>
<u>23 octobre 2017</u>	De <u>14 h 30</u> À <u>17 h 30</u>

Signature

Donné à Sainte-Pétronille, le 2017 10 11  
année mois jour

Jean-François Labbé

Président d'élection

SM-15 (09-06) 

Loi sur les élections et les référendums  
dans les municipalités, articles 47, 54, 125 et 133

\* Le 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour de la publication de l'avis d'élection.

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PÉTRONILLE  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC**

AVIS est, par les présentes, donné que le 5 septembre 2017, le Conseil a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT # 406 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 151 DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE DANS LE BUT DE REVOIR LES DISPOSITIONS CONCERNANT LE REMPLACEMENT D'UN USAGE DÉROGATOIRE.**

Ce règlement a été approuvé par la MRC l'Île d'Orléans, le 14 septembre 2017 et entre en vigueur le 14 septembre 2017, tel qu'en fait foi le certificat de conformité délivré ce même jour par Chantale Cormier, secrétaire-trésorière.

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau du directeur général de la Municipalité.

\_\_\_\_\_  
Jean-François Labbé  
Directeur général/secrétaire-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ  
AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Jean-François Labbé, de la susdite municipalité,

Que le rôle triennal d'évaluation foncière, 2016, 2017 et 2018 du village de Sainte-Pétronille qui, en 2018, sera en vigueur pour son deuxième exercice financier, a été déposé à mon bureau le 30 août 2017 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures d'ouverture.

Que conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la loi.

Que pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

1. Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant ;
2. Être déposée à la mairie ou y être envoyé par courrier recommandé au 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille, GOA 4C0 ;
3. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la mairie ;
4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 002-97 de la MRC de l'Île d'Orléans et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Pétronille, ce 2<sup>e</sup> jour d'octobre 2107

**Jean-François Labbé**  
**Directeur général / secrétaire-trésorier**

## Invitation aux 55 ans et plus

### Découvrez avec nous la méthode Essentrics

En primeur à l'Île, un atelier sur la *méthode Essentrics* animé par Andréanne Lapointe-Aubert, *instructeur Essentrics certifié*.

Cette méthode, réputée pour freiner en douceur la douleur et la détérioration physique, est essentiellement composée d'étirements doux, en mouvement, qui rééquilibrent les muscles du corps tout entier, tant en force qu'en souplesse.

*Les participants remarqueront une augmentation immédiate de leur flexibilité et un relâchement de tension dans les muscles, une amélioration au niveau de leur posture et l'amplitude des mouvements. Le stress est libéré et les douleurs sont apaisées par le déblocage progressif de l'ensemble du corps.*

Où : Salle communautaire, 6822, Chemin Royal à St-Laurent

Quand : jeudi 7 septembre 2017 de 9 à 10 heures

Coût : Payez ce que vous pouvez... (*Le prix habituel d'une classe est de 15\$*)

Profitez de la visite exceptionnelle d'Andréanne sur l'Île pour apprendre comment libérer vos articulations de douleurs handicapantes ou tout simplement pour en prévenir l'apparition!

Micheline Laliberté

Animatrice Viactive Orléans

- 30 -

Source : Micheline Laliberté

418 828 0586



## VIACTIVE reprend ses activités!

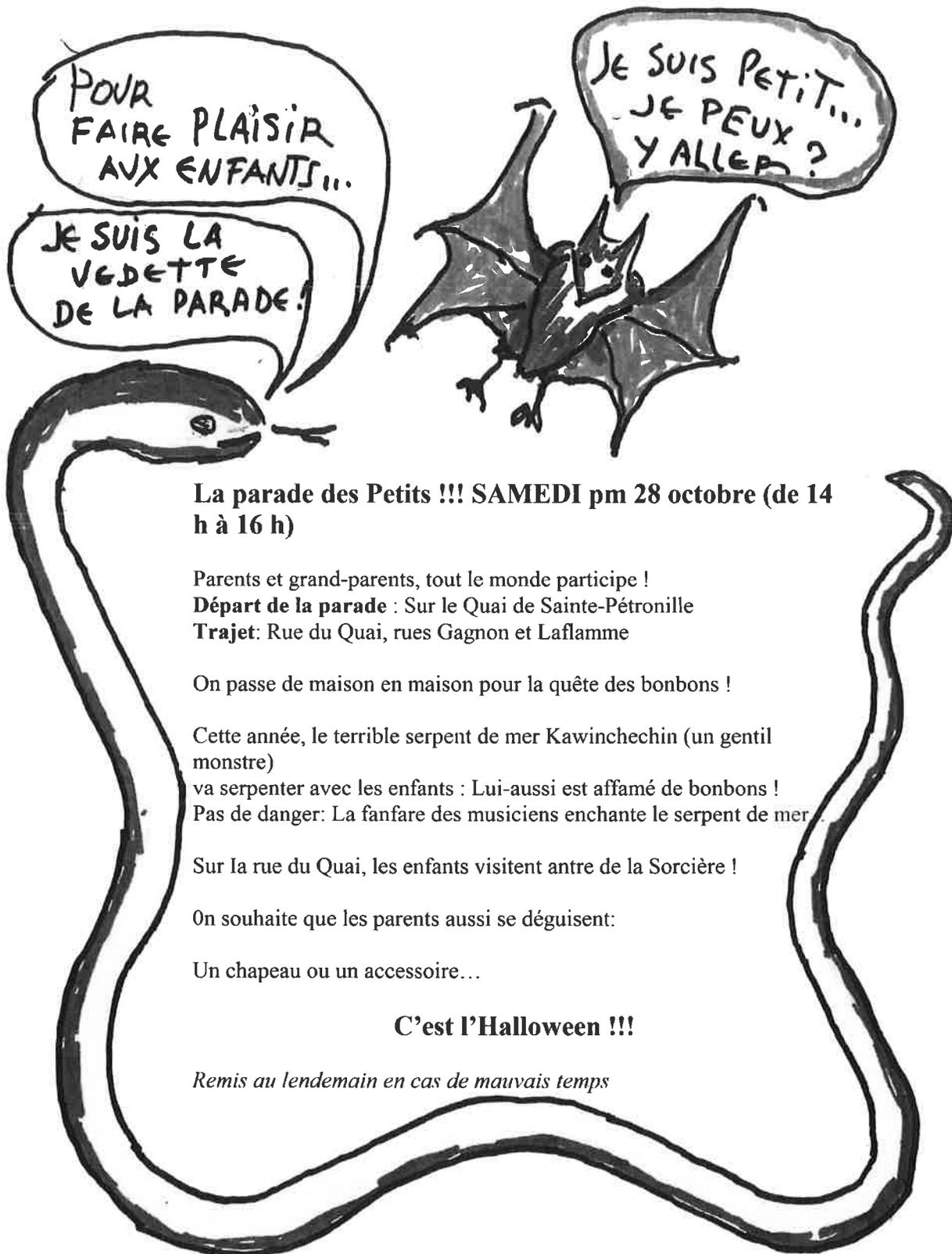
Garder la forme physique exige une régularité et une constance dans la pratique d'un programme d'exercices. Surtout en vieillissant, on se rend compte que la «rouille» prend plus vite! C'est pourquoi les Joyeux Troubadours du groupe Viactive Orléans ont prolongé leur session printanière jusqu'en juin et qu'ils recommenceront bientôt en août, soit le **mardi 22 août à St-Laurent** et le **jeudi 24 à Ste-Pétronille**. Cette fois-ci, l'heure a été uniformisée à 10 heures aux deux endroits.

Rappelons que VIACTIVE est un programme d'exercices conçu spécifiquement pour les personnes de 55 ans et plus qui désirent améliorer leur condition physique ou se maintenir en forme tout en s'amusant en groupe au son de musiques entraînantes. Chaque participant(e) a la possibilité de choisir le niveau qui convient à sa condition physique ou à ses limitations. Et comme nous aimons beaucoup la musique, nous nous gardons un moment pour danser de façon libre sur des airs qui ont marqué notre jeunesse ou qui invitent à bouger.

Viactive étant aussi un réseau d'ânés ouverts sur les autres, la période d'inscription n'est pas limitée dans le temps; on peut joindre le groupe tout au long de la session qui se poursuivra jusqu'à la mi-décembre.

Il suffit de contacter Micheline Laliberté au 418 828 0586 ou par courriel : [mlaliberte49@gmail.com](mailto:mlaliberte49@gmail.com) ou de se présenter un peu avant 10h les mardis à la salle municipale de St-Laurent ou les jeudis au centre Raoul-Dandurand, 8436 Chemin Royal à Ste-Pétronille.

Bienvenue aux nouveaux et nouvelles!



**La parade des Petits !!! SAMEDI pm 28 octobre (de 14 h à 16 h)**

Parents et grand-parents, tout le monde participe !

**Départ de la parade :** Sur le Quai de Sainte-Pétronille

**Trajet:** Rue du Quai, rues Gagnon et Laflamme

On passe de maison en maison pour la quête des bonbons !

Cette année, le terrible serpent de mer Kawinchechin (un gentil monstre)

va serpenter avec les enfants : Lui-aussi est affamé de bonbons !

Pas de danger: La fanfare des musiciens enchante le serpent de mer.

Sur la rue du Quai, les enfants visitent antre de la Sorcière !

On souhaite que les parents aussi se déguisent:

Un chapeau ou un accessoire...

**C'est l'Halloween !!!**

*Remis au lendemain en cas de mauvais temps*



**Chanson de la sorcière sur l'air de  
« Mahomet est prophète »**

DANS UN GRAND CIMETIÈRE  
HI HI ! HA HA !  
IL Y AVAIT UNE SORCIÈRE  
HI HI ! HA HA !  
QUI MANGEAIT DES  
SQUELETTES  
À LA SAUCE VINAIGRETTE  
AVEC SON CHAT NOIR  
À TOUS LES SOIRS.

Bravo aux bénévoles et à tous ceux qui apportent leur contribution...

Merci à notre sorcière bien-aimée, Danielle Chabot, qui reçoit les petits dans son antre !

*S'il pleut le samedi, la Parade des petits sera reportée au lendemain.*

*Halloween*

## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### SERVICE DE NAVETTE POUR LE FESTIVAL D'ÉTÉ DE QUÉBEC : UN SUCCÈS SUR TOUTE LA LIGNE

**BEAUPRÉ, le 23 AOÛT 2017** – La navette par autobus offerte par PLUMobile durant les 11 jours du Festival d'été de Québec (FEQ) 2017 aura été un véritable succès. Offert tous les étés depuis 2013, c'est la première fois que la navette accueille à bord près de 600 personnes. Le nombre de passagers à bord de la navette offerte par PLUMobile a plus que doublé autant pour la navette de la Côte-de-Beaupré que celle de l'île d'Orléans. De plus, des utilisateurs du transport adapté ont aussi été transportés avec un transport spécifique aux besoins exprimés.

« Bonifier le nombre de jours de service de la navette aura été une excellente décision. L'engouement de la clientèle face à ce service supplémentaire le démontre bien. Quoi de mieux que de revenir à la maison après un bon spectacle sans se soucier de conduire» mentionne M. Daniel Robitaille, président de Développement Côte-de-Beaupré (CLD), gestionnaire de PLUMobile.

	CÔTE-DE-BEAUPRÉ	ÎLE D'ORLÉANS
Fréquentation 2016	191 déplacements	38 déplacements
Fréquentation 2017	469 déplacements	124 déplacements
<b>Pourcentage d'augmentation</b>	<b>146 %</b>	<b>226 %</b>

Offerte du 6 au 16 juillet 2017, la navette FEQ a permis aux résidents et touristes de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'île d'Orléans de se rendre au Festival d'été de Québec à peu de frais, en toute sécurité et sans se soucier du stationnement. Offrant un départ vers 18h et un retour à minuit, le coût était de 5 \$ par passage (10 \$ aller-retour) et différents laissez-passer étaient aussi acceptés.

Rappelons que la gestion et la coordination de PLUMobile sont assurées par Développement Côte-de-Beaupré. Les activités de PLUMobile sont soutenues financièrement par Desjardins, la MRC de La Côte-de-Beaupré et ses municipalités, la MRC de l'île d'Orléans et ses municipalités, la Communauté métropolitaine de Québec, le Fonds de développement des territoires de la MRC de l'île d'Orléans, le gouvernement du Québec, le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques et le Fonds vert.

-30-

Pour information : Bernard Paré, directeur général  
Développement Côte-de-Beaupré / PLUMobile  
Tél. : 418 827-8484 / 1 866 824-1433  
Site Internet : [www.plumobile.ca](http://www.plumobile.ca)

